



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre de méthode

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDPFE/2026-499 21/08/2026
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 03/11/2026

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Appel à projet "Sport, Culture et Fraternité : capturons l'instant".

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) Services de la Formation et du Développement (SFD) Établissements d'enseignement agricole publics et privés
Destinataires d'information
Inspection de l'enseignement agricole

Résumé :

La présente note de service précise les modalités de participation à l'appel à projets intitulé « Sport, Culture et Fraternité : capturons l'instant ! », qui vise à développer la citoyenneté et l'ouverture au monde des apprenants de l'enseignement agricole à travers une pratique artistique, une pratique sportive et une réflexion sur les valeurs de fraternité et solidarité.

Un des objectifs prioritaires de la politique éducative de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) est de développer la citoyenneté et l'ouverture au monde des apprenants de l'enseignement agricole. C'est pourquoi, la DGER propose un appel à projet intitulé « Sport, Culture, Fraternité : capturons l'instant ».

Cet AAP est novateur dans son organisation puisqu'il s'inscrit dans un contexte institutionnel fort, marqué par plusieurs cadres et événements clés : le bicentenaire de la photographie, le dispositif Semaine Olympique et Paralympique 2027 (SOP 2027) et la feuille de route égalité filles-garçons de l'enseignement agricole.

Il s'inscrit pleinement dans les priorités d'action pour l'enseignement agricole technique pour l'année scolaire 2026/2027 telles que précisées dans l'instruction technique DGER/SET/2026-338, et en particulier la priorité de faire partager à tous les apprenants, dans leur diversité, les valeurs de la République et garantir, en tout lieu et en tout temps, le respect des principes généraux de l'éducation.

Afin de mettre en valeur l'engagement et l'investissement des équipes, les projets présentés pourront contribuer aux démarches de labellisation « Génération 2030 » et/ou d'adhésion à la « Charte Tous Égaux » (participer uniquement à ce projet ne vaut pas validation à ces démarches). Enfin, cet appel à projet se veut créer une dynamique en territoire en proposant une articulation en deux temps. Un premier temps centré sur la région et un second temps d'ampleur nationale.

L'objectif général de ce projet est de développer chez les apprenants un regard sensible, créatif et citoyen en croisant activités physiques et sportives, expression artistique et expérience collective. A travers l'activité sportive proposée, les apprenants pourront renforcer leur engagement collectif ainsi que leur esprit d'entraide et de solidarité. A travers la photographie, ils pourront développer leur regard créatif, réflexif et sensible en affirmant des choix esthétiques. Enfin, l'incarnation de la valeur « fraternité » qui devra transparaître du projet, permettra aux apprenants de s'approprier les valeurs de la République et du vivre-ensemble. C'est une occasion de renforcer et développer les compétences psychosociales des jeunes.

Les établissements sont invités à s'appuyer sur des dispositifs et référentiels existants : stages collectifs ESDD, EIE, ALESA, Association Sportive (AS), Sections sportives, enseignements optionnels (« pratiques physiques et sportives » / « pratiques sociales et culturelles »), ESC, EPS ou EMC... Il est possible de mobiliser la part collective du Pass culture.

1 - Mise en œuvre et Cadrage

Cette action s'inscrit à différentes échelles : établissement, région et national. Elle comporte un **appel à projet** (AAP) et un **concours** :

- un **appel à projet** qui permettra d'accompagner financièrement des établissements au niveau régional ;
- un **concours** qui permettra à chaque région de sélectionner un représentant pour le concours national.

A – Niveau établissement

Pour participer à cet AAP, les établissements devront respecter les règles suivantes :

Composition de l'équipe encadrante :

- Un co-pilotage par au moins 3 personnels (dont obligatoirement : un enseignant d'ESC et un enseignant d'EPS).
- Un photographe professionnel : le processus de sélection doit mettre en avant son travail spécifique, sa ligne artistique et ses choix esthétiques.

Dans le cadre du Bicentenaire de la Photographie, des partenariats pourront être envisagés avec les structures et festivals labellisés. Cartographie des partenaires visible sur le site <https://bicentenairephotographie.culture.gouv.fr/>

Le projet :

- Une ou des activités physiques et sportives. Les activités physiques de pleine nature ou les activités de création artistique peuvent être des supports très adaptés.
- Réalisation des activités lors de la Semaine Olympique et Paralympique 2027 qui se déroulera du 30 mars 2027 au 3 avril 2027.
- Réalisation d'un travail photographique au moment de la réalisation du projet pendant la SOP 2027.
- Inclure la notion de fraternité.

Livrables « Capturons l'instant » :

Produire trois photographies légendées (3 à 5 lignes par cliché)

- La première sur un mouvement partagé : Capturer un instant de « corps en mouvement » montrant ce qui relie les personnes entre elles ou à leur environnement (émotion commune, geste synchronisé, aide).
- La seconde sur un lien visible : Photographier un moment de fraternité illustrant le « faire ensemble ».
- La troisième sur un regard libre : Une image au choix (détail, paysage, visage, trace) exprimant le ressenti des apprenants sur l'expérience vécue.

Les légendes des photos pourront notamment répondre aux questions suivantes : Qu'est-ce que cette image montre du "faire ensemble" ? Quelle valeur avez-vous voulu y mettre ? Qu'est-ce que ce projet vous a permis de vivre avec les autres ?

Les photographies seront à réaliser au format minimum de 3000 par 2000 pixels.

Les porteurs de projets devront s'assurer que l'ensemble des apprenants et/ou personnels présents sur les photos ont donné leur autorisation de droits à l'image.

Valorisation :

Cet AAP peut également permettre aux établissements de s'engager dans la labellisation Génération 2030 : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/labellisation-generation-2030>

B - Niveau régional

Le Bureau de l'Action Éducative et de la Vie Scolaire (BAEVS) de la DGER déterminera le nombre de projets lauréats par région qui seront accompagnés financièrement.

Cette répartition se fera sur la base d'un calcul au prorata du nombre de projets déposés par région.

Chaque région organisera la sélection de ses projets qui seront aidés à hauteur de 500 €.

Le jury sera attentif aux projets déployant une mobilisation large (apprenants, personnels et partenaires), ainsi qu'aux propositions agencant de manière originale et ambitieuse les trois éléments fondateurs de l'appel à projet (SOP, productions photographiques et mise en avant de la fraternité).

Les établissements retenus seront informés fin novembre 2026 afin de permettre le versement des subventions au cours de l'exercice budgétaire 2026.

Les DRAAF/DAAF-SRFD/SFD seront accompagnées par les animateurs des réseaux nationaux : SportEA (antoine.bernard@educagri.fr) ; Cultures Médias et Associations (charly.vurpillot@educagri.fr) ; Égalité, Diversité et lutte contre les violences et discriminations (marie-pierre.zorilla@educagri.fr)

A l'issue de la Semaine Olympique et Paralympique et avant le 5 mai 2027, les régions organiseront un Jury Régional qui déterminera un projet lauréat qui représentera la région sur un concours national.

Tous les projets accompagnés s'engagent à participer à la sélection régionale pour le concours national, et donc à respecter le délai indiqué ci-dessus.

Les projets non retenus pourront cependant participer à la sélection régionale, pour le concours national, en transmettant leurs 3 photographies légendées s'ils maintiennent l'organisation de leur projet.

C - Niveau national

L'ensemble des projets lauréats régionaux seront numérisés et mis en ligne sur une plateforme de vote en mai 2027.

À l'échelle nationale, jusqu'à 40 projets pourront être soutenus à hauteur de 500 €.

Les participants seront invités à voter en ligne pour les 3 lauréats nationaux, ce vote constituera 50 % de la note finale. Un jury national composé de professionnels et de partenaires votera pour les autres 50 % des notes.

Une grille critériée sera proposée pour guider les votes.

Les 3 lauréats nationaux se verront attribuer une dotation de 2000 € destinée à organiser un événement, une sortie ou un voyage pédagogique en lien avec les thématiques de l'AAP. Une convention financière sera établie entre la DGER et les établissements lauréats et déterminera les conditions d'utilisation de cette dotation.

L'ensemble des projets finalistes verront leurs photographies valorisées au sein de l'exposition « Sport, Culture et Fraternité : capturons l'instant ! » (Version numérique et tirage).

Le livret de l'exposition sera remis en version papier aux lauréats des régions et en support numérique pour tous les autres établissements.

2 – Calendrier

3 novembre 2026 : clôture des candidatures via démarche numérique

30 novembre 2026 : sélection régionale des projets accompagnés financièrement par les chargés de missions en DRAAF-SRFD

30 mars 2027 au 3 avril 2027 : mise en œuvre des projets dans le cadre de la SOP

3 avril 2027 : transmission des trois photographies légendées par les établissements vers les SRFD

5 mai 2027 : transmission des résultats des jurys régionaux vers le BAEVS (un projet lauréat par région).

Mai 2027 : vote national des apprenants ayant participé puis remise des prix en ligne.

À partir de septembre 2027 : diffusion de l'exposition photographique nationale.

3 – Inscription

Les établissements souhaitant participer à cette manifestation devront s'inscrire en ligne sur le site Démarche-Numérique avant **le 3 novembre 2026**.

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/aap-sport-culture-et-fraternite>

Le lien d'inscription figurera également sur la page : <https://chlorofil.fr/actions/citoyennete/concours>

Pour toutes questions concernant l'inscription, vous pouvez contacter le Bureau de l'Action Éducative et de la Vie Scolaire (BAEVS) à l'adresse suivante : concoursbaevs.dger@agriculture.gouv.fr

4 - Personnes ressources

Les réseaux nationaux d'appui du BAEVS :

Réseau « Égalité-Diversité, Lutte contre les Violences et Discriminations »

Marie-Pierre ZORILLA : marie-pierre.zorilla@educagri.fr

Réseau « SportEA »

Antoine BERNARD : antoine.bernard@educagri.fr

Réseau « Cultures, Médias et Associations »

Charly VURPILLOT : charly.vurpillot@educagri.fr

Les Chargés de mission du BAEVS :

François RUCHAUD, chargé de mission Égalité-Diversité, Lutte contre les Violences et Discriminations : francois.ruchaud@agriculture.gouv.fr

Myriam DEMAILLY, chargée de promotion de la santé et développement des pratiques sportives : myriam.demailly@agriculture.gouv.fr

Le Directeur Général par intérim
de l'Enseignement et de la Recherche

Luc Maurer